

# Sommaire

\*\*\*\*\*

- 1 . Le Domaine de la Petite Espère Saint Jean de la Ruelle,  
  . L'historique en quelques dates.**
  
- 2 . Inventaire des réseaux souterrains :**
  - . Le réseau du domaine et le réseau mixte privé/public,**
  - . Les réseaux publics.**
  
- 3 . Exploitation et utilisation des réseaux :**
  - . Le réseau privé et le réseau mixte,**
  - . Les réseaux publics.**
  
- 4 . La qualité du service d'assainissement.**
  
- 5 . Commentaires et conclusions :**
  - . Sur la situation actuelle,**
  - . Sur le devenir futur de ces réseaux.**

# **1. Le Domaine de la Petite Epère**

## **L'historique en quelques dates**

- Années 50 (1954/55)** . Construction d'une cité de 300 pavillons à l'usage des « américains » travaillant sur la région orléanaise pour loger leurs familles jusqu'en 1966.
- Puis** . Achat de la cité par le Groupe Drouot et location des pavillons.
- 1972** . Arrêté Préfectoral du 3 Novembre 1972 de Règlement du Lotissement « Le Domaine de la Petite Espère » à Saint Jean de la Ruelle.
- 1973** . Mise en vente des pavillons par le Groupe Drouot.
- 1978-1979** . Réfection du réseau d'eau potable et des raccordements individuels. Travaux réalisés par les copropriétaires.
- Mai 1979** . Rétrocession de la totalité du réseau eau potable et incendie à la Ville de St. Jean de la Ruelle.
- 1978-1979** . Construction de 38 nouveaux pavillons, sur les terrains disponibles appartenant au Groupe Drouot.
- 1979** . Vente à la ville de St . Jean de la Ruelle du Lot N°22 et construction de la « Maison de la Petite Enfance ».
- 1983.** . Rétrocession de le voirie et de l'éclairage publique à la ville de St.Jean de la Ruelle. Acte du 9 février 1983.2 parcelles N° AV 529 & 630 surface totale 46249m2. *Les égouts restent la propriété de l'Association Syndicale du Domaine P.E.*
- Décennie 80** . Entretien voirie par la Ville de ST. Jean de la Ruelle.
- Décennie 90** . Enfouissement par EDF de quelques lignes du réseau électrique et de l'alimentation des pavillons.
- Décennie 2000** . Réfection par la Ville de ST . Jean de la Ruelle des impasses et de l'éclairage publique rue Dédale et de la Colline ... avec enfouissement par EDF des réseaux électriques et dépose des poteaux existants.
- Horizon 2012** . Arrivé du Tramway projet CLEO par la rue du Chemin de Chaingy.

\*\*\*\*\*

## 2 Inventaire des réseaux souterrains

A l'observation de la topographie locale, force est de constater que le quartier de La Petite Espère présente un passage naturel pour les divers réseaux collecteurs avant de se rendre en Loire. Cette situation se traduit sur le terrain par la présence de nombreux réseaux souterrains qui empruntent tantôt le domaine privé, tantôt le domaine public.

Au fil des années, les besoins ont sans doute nécessité la construction de ces réseaux que l'on peut classer par simplification selon deux catégories en «réseau privé» et en «réseaux publics» . En voici l'inventaire :

### Le réseau privé ou «réseau du Domaine de la Petite Espère»

Celui-ci est propriété de l'Association Syndicale selon l'arrêté préfectoral du 03/11/1972.

Il est de type unitaire et collecte les eaux usées du domaine, ainsi que les eaux de surface en provenance des surfaces couvertes et de la voirie.

Cet égout circule à l'arrière des pavillons, en parties privatives, sous les espaces verts, ainsi que sous la voirie. Il se raccorde en plusieurs points, aux deux collecteurs principaux dit égouts de la « Chillesse».

Sa construction date des années 50 (1954/55), et il assure aujourd'hui encore normalement sa fonction.

L'Association Syndicale procède régulièrement aux travaux de nettoyage et ou d'entretien à la demande et selon les besoins.

### Les réseaux publics :

Selon l'annexe de l'arrêté préfectoral du 3 novembre 1972, le lotissement est grevé d'une servitude de passage des SIX collecteurs communaux suivants :

- N° 1. Egout construit dans le lit de l'ancien ruisseau de la Chillesse,
- N° 2. Egout collecteur doublant l'égout ci-dessus,
- N° 3. Collecteur desservant la zone industrielle St. Jean de la Ruelle, Ingré et son bassin versant,
- N° 4. Collecteur desservant le Centre Sportif et Commercial des Trois Fontaines et son bassin versant,
- N° 5. Egout desservant le groupe scolaire Paul Bert,
- N° 6. Egout desservant le lotissement de la rue du Stade,
- ..... Et les ouvrages et chambres de raccordement ou de visite divers.

*Des réseaux sont à contrôler N° 3-4-5 pour leurs tracés et passages.*

*Voir le plan de détail de ces réseaux*

\*\*\*\*\*

### 3. Exploitation et utilisation des réseaux

Il convient d'examiner par de catégorie l'utilisation et l'exploitation de ces réseaux, leurs conséquences, les inconvénients observés, ainsi que les nuisances rencontrés sur le site .

#### Le réseau privé :

De par sa conception type unitaire, il collecte et véhicule les eaux selon deux origines :

- la première celle des eaux usées des pavillons,
- la seconde celle des eaux de surface du domaine public.

Les taux d'utilisation de ce réseau, au regard des origines se présente ainsi :

- Pour les eaux usées, sur la base d'une consommation moyenne annuelle de 80m<sup>3</sup>/an (1) par pavillon, le rejet est d'environ 27.200 m<sup>3</sup>, étant considéré que le rejet est sensiblement identique à la consommation.
- Pour les eaux de surface en voirie et de surfaces couvertes, avec une pluviométrie de 600mm/an rapportée à une surface estimée de 64.200m<sup>2</sup> (2), le volume rejeté est d'environ 38.520m<sup>3</sup>

Soit un total rejets de 65.720 m<sup>3</sup> ce qui donne par origine la répartition suivante :

- 42 % pour les eaux usées des pavillons et - 58 % pour les eaux de surface .

D'autre part,l'utilisation du réseau étant mixte, collecte des eaux usées et pluviales, il est nécessaire de déterminer par origine, les circuits et distances parcourues par chacune des catégories.

- Selon une étude de juillet 1999 (3) le réseau présente une longueur de 5.700m ;
- L'examen des plans, montre que de la partie commune «*mixte privé public* » utilisée présente une longueur d'environ 2.000m soit 35% du réseau actuel.

En conclusion ce réseau dit privé présente plusieurs ambiguïtés dans sa nature d'être:

- . à 58% utilisé pour la collecte des eaux de surface public,
- . d'offrir environ 35% de sa longueur pour l'évacuation des eaux publics,
- . sans statut d'exploitation car il est devenu dans le temps « *mixte privé et public* »,
- . entretenu aux seuls frais de dépenses par l'Association Syndicale du Domaine de la Petite Espère.

.Comme pour tout assujetti chaque résident règle, chaque année à l'Agglo une taxe d'assainissement qui pour 2008 s'élève à 1,64€ TTC le m<sup>3</sup> d'au rejeté dans un égout privé.

(1) - Enquête de Juillet/Août 2008 auprès des résidents

(2) - Surface voirie 46249m<sup>2</sup> x 0,8 = 37.000 m<sup>2</sup>  
total = 64.200 m<sup>2</sup>

-surfaces couvertes 340 x 100x0,8= 27.200 m<sup>2</sup>  
- à 600mm/an 0,6x64.20000 = 38.520 m<sup>3</sup>

(3) - Ville de St.J.R. Dir S.T.M. 26/07/1999.

## **Les réseaux publics :**

**Comme dit précédemment, selon l'annexe de l'arrêté préfectoral du 3 novembre 1972, et confirmé par les courriers des 9 Mars 1973 et 3 Octobre 1978 «Mairie de ST. Jean de la Ruelle» le lotissement est grevé d'une servitude de passage des SIX collecteurs communaux suivants :**

- N°1 . Egout construit dans le lit de l'ancien ruisseau de la Chilesse.  
C'est un ovoïde de 1x1,3m puis de 1x1,8m qui circule principalement sur de domaine privé. Il reçoit en plusieurs points le réseau du domaine.**
- N° 2. Egout collecteur doublant l'égout ci-dessus.  
Date des années 1970 de dimension 2,2x2,5m, il circule tantôt sur le domaine public avenue de la Petite Espère, puis en domaine privé sur des espaces communs mais aussi sur des parties privatives, principalement Place Drouot.  
Il reçoit en plusieurs points le réseau du domaine, mais également 3 autres collecteurs Z.I Ingré, Centre trois Fontaine, lotissement rue du Stade.**
- N°3 . Collecteur desservant la zone industrielle St. Jean de la Ruelle, Ingré et son bassin versant. Il rejoint les égouts N°1 et 2 de la Chilesse au sud domaine, vers l'avenue Georges Clémenceau, accompagné des eaux de cette avenue.**
- N°4 . Collecteur desservant le Centre Sportif et Commercial des Trois Fontaines et son bassin versant. Il emprunte la rue Dédale pour rejoindre dans la chambre de raccordement les deux égouts N°1 et 2 de la Chilesse.**
- N°5 . Egout desservant le groupe scolaire Paul Bert. Il rejoint l'égout N°1 de la Chilesse via le réseau d'égout du domaine.**
- N°6 . Egout desservant le lotissement de la rue du Stade,  
Il rejoint le collecteur N°2 avenue de la Petite Espère au niveau du N°23F**
- ... Et les ouvrages et chambres de raccordement ou de visite divers :**  
**Une chambre de raccordement existe située Place Drouot, sur le domaine privé.  
Elle reçoit les collecteurs N° 1-2-3, ainsi que le réseau collecteur en provenance des pavillons de la Pace Drouot, puis repartent de cette chambre seuls les collecteurs N°1 et 2 (\*) pour aller en Loire.**

*(\*) Notes concernant cette chambre :*

- *Sections amont/aval : 4 collecteurs entrants et 2 sortants,*
- *Découverte d'un regard pour accéder à la chambre sous 20cm de terre,*
- *Egalement un autre regard découvert sur le collecteur N°1 sous 20cm de terre.*

**\*\*\*\*\***

## **4. La qualité du service d'assainissement**

**Examen de situation par catégorie de réseau.**

### **Le réseau du Domaine Petite Espère :**

**Lors de fortes pluies le riverain au N°13 avenue de la Petite Espère, a constaté plusieurs remontées d'eau dans son sous sol. Cet incident est sans doute du à l'arrivée des eaux de pluies de la rue des Ecoles, en provenance du domaine public. Le réseau en cet endroit collecte 5 arrivées pour un seul départ qui rejoint l'égout N° 1 de la Chilesse.**

**En conséquence ces incidents ne sont pas dus au réseau privé, mais sans doute à l'abondance des eaux de pluie du domaine public.**

**Aucune autre anomalie n'est à signaler sur le reste de ce réseau.**

### **Le réseau public avec ses SIX collecteurs :**

**De tout temps des incidents ont été observés avenue de la Petite Espère, ainsi que Place Drouot.**

**Il s'agit essentiellement de remontées d'eaux de pluies par les bouches d'égouts lors de fortes précipitations. Ce fut le cas récemment, deux fois cette année les 27/05/ 2008 et 22/08/2008. (\*)**

**Ainsi dans le temps les pavillons N° 3-7-9-11-13-18-22-27-80 de la Place Drouot ont fait l'objet de plusieurs sinistres en dégâts des eaux, dont un pour la troisième fois.**

**L'avenue de la Petite Espère dans le secteur longeant la Place Drouot se trouve inondée et de ce fait les eaux envahissent les proches riverains, ou bien encore des eaux de pluies remontent par les canalisations existantes.**

**Les désagréments rencontrés sont donc à notre observation essentiellement dus au réseau public qui circule dans ce secteur et dans l'incapacité d'absorber en totalité les eaux de surface. Il s'agit des DEUX grands collecteurs de la Chilesse, N° 1 & 2, après leur passage dans la chambre de raccordement située Place Drouot.**

*(\*) Pluviométrie du 27/05/2008 : 45mm*

*Pluviométrie du 22/08/2008 : 25mm*

*Voir photos des collecteurs en sortie Loire 2 et bassin des Ifs 1.*

**\*\*\*\*\***

## **5. Commentaires et conclusions sur ce dossier.**

Ils sont de deux natures portant sur la situation actuelle des réseaux et sur le devenir futur

### **Sur la situation actuelle**

#### **- Concernant l'égout du Domaine Petite Espère :**

.Ce réseau fonctionne il assure correctement sa mission et ne pose pas de soucis particulier, hormis le cas du N°13 avenue de la Petite Espère, là ou les eaux de pluies posent un problème de surcharge. Pour le reste, son tracé est connu et l'accès ne présente pas de particularités.  
.Mais dans le temps ce réseau est devenu mixte « *privé/public* » et il pose donc un problème de statut. En effet en cas d'incident sur le *circuit mixte* nous ne sommes pas en mesure d'identifier l'origine de celui-ci, et par voies de conséquences à qui en incomberait la charge d'intervention.

*.C'est pourquoi il convient de traiter cette question d'une manière globale c'est-à-dire pour l'ensemble du réseau du domaine.*

#### **- Concernant le réseau public :**

.Il est à l'origine des désagréments observés tant avenue de la Petite Espère que Place Drouot  
.Ces sont essentiellement les DEUX grands collecteurs de la Chilesse, après leur passage dans la chambre de raccordement.

*.Il devient urgent de traiter cette question pour résoudre les problèmes rencontrés par les riverains.*

### **Sur le devenir futur de ces réseaux :**

Ainsi que nous venons de le voir les réseaux enterrés qu'ils soient ou privés publics ou mixtes posent une série de problèmes.

Ils ne peuvent être dissociés, et en conséquence doivent être traités globalement.

C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, nous pensons qu'il est nécessaire de définir en commun les questions, de les hiérarchiser afin d'entreprendre une démarche constructive sur ce dossier, dans le souci de le faire avancer et à terme de régler la situation de tous ces réseaux.

\*\*\*\*\*